



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DU 3 OCTOBRE 2017

La succession des annonces du gouvernement Macron donne le ton de ce quinquennat; Le recours aux ordonnances pour passer en force la nouvelle loi Travail à dimension XXL est un déni de démocratie sociale et met en péril 120 ans de conquêtes sociales.

Une offensive généralisée est engagée contre les droits des salariés du privé comme du public: Remise en cause du financement de la protection sociale de l'entreprise vers l'impôt avec une hausse de la CSG pour tous, retraités y compris, réforme de l'assurance chômage, mise en place d'un régime unique de retraite par points, simplification du compte personnel de prévention pénibilité.

Dans ce contexte économique, le gouvernement considère les fonctionnaires comme une variable d'ajustement au service du remboursement de la dette. Pour la fonction publique, c'est la disette budgétaire, les suppressions d'emplois et les attaques contre les statuts. Emmanuel Macron prévoit la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat. Le PLF 2018 annonce la suppression de plus de 1600 postes dans notre administration.

Comble de l'ironie: alors que le gouvernement annonce vouloir redonner du pouvoir d'achat aux salariés, il en oublie les fonctionnaires (20 % de la population active) ! Il gèle ainsi le point d'indice et ne prévoit de compenser la hausse de la CSG ni intégralement, ni durablement. Par ailleurs, l'augmentation des cotisations retraites va se poursuivre jusqu'en 2020. C'est révélateur de l'estime qu'il porte aux agents de la fonction publique.

Cerise sur le gâteau, le ministre de l'Action et des comptes publics nous refait le coup de rétablir le jour de carence à partir de janvier 2018. Cette disposition constitue une véritable insulte : elle considère chaque malade comme suspect de fraude et donc dans le doute à le sanctionner d'office.

En lieu et place de cette mesure stigmatisante et inefficace, le gouvernement a la responsabilité de considérer et de traiter les causes réelles d'une grande partie des arrêts maladie dans la Fonction publique. Il s'agirait concrètement, de mettre en place, notamment par le CHSCT, des mesures de prévention primaires, des actions pour améliorer nos conditions de travail et d'enrayer la souffrance générée par des organisations délétères du travail, des restructurations à tout-va, et les politiques d'austérité.

Mais plutôt que de renforcer et d'améliorer le CHSCT, le troisième bloc des ordonnances vise au « renforcement et la simplification du dialogue social au sein des entreprises », jugé trop « complexe », par la fusion des instances représentatives du personnel (IRP).

Ceci répond aux vœux du patronat qui ne cesse de considérer le travail comme un coût, et qui considère les instances représentatives du personnel comme un frein au toujours plus de productivité et de rentabilité. A défaut de pouvoir les supprimer, il réclame de les regrouper afin de réduire leurs rôles et prérogatives.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est particulièrement dans le viseur et cette fusion annonce sa disparition ainsi que celle de sa démarche de prévention.

Or les CHSCT sont, d'après les enquêtes, l'institution à qui les salariés font le plus confiance. Leur disparition dans le secteur privé aurait forcément une implication dans la fonction publique où ils n'existent que depuis 1982 (lois Auroux). En effet les décrets de 1982 puis 2011 transposent aux agents de l'état les dispositions du Code du Travail en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de médecine du travail. Remettre en cause l'existence des CHSCT dans le droit privé revient à les remettre en cause également dans la fonction publique d'État.

Alors que l'on assiste sur tout le territoire à la montée des risques psychosociaux qui témoignent de la dégradation des conditions de travail liée en grande partie aux suppressions d'emplois et aux réformes, La DDFIP 84 n'échappe pas à ce constat. En témoigne le recours de plus en plus fréquent au psychologue du travail, intervenant dans un climat social de plus en plus tendu. La CGT Finances Publiques sera attentive aux conclusions de ses interventions et au suivi de ses préconisations.

Les autres sujets de l'ordre du jour seront débattus lors de leur évocation en séance.